

Le conseil municipal de la commune se réunira en séance ordinaire :

MARDI 19 OCTOBRE 2021 à 20 h 00

À l'Hôtel de Ville

À l'ordre du jour :

ADMINISTRATION GENERALE

- POINT N°1 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
POINT N°2 INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL
POINT N°3 COMMISSIONS MUNICIPALES

FINANCES

- POINT N°4 MISE EN PLACE DE LA NOMENCLATURE M57 À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022
POINT N°5 CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR LITIGES, CONTENTIEUX ET RISQUES IRRÉCOUVRABLES
POINT N°6 DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR - LISTE N°2707880211
POINT N°7 DEMANDES D'ADMISSIONS EN NON-VALEUR - LISTES N°3305021111ET N°3812600211
POINT N°8 AVIS SUR LA DEMANDE DE REMISE GRACIEUSE SUITE AU DÉFICIT DE CAISSE DE LA RÉGIE DE RECETTES CCAD
POINT N°9 SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU BUDGET ÉTABLISSEMENT THERMAL
POINT N°10 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL - INTÉGRATION DES IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - FIXATION DES DURÉES
POINT N°11 BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021
POINT N°12 BUDGET ETABLISSEMENT THERMAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021
POINT N°13 BUDGET ANNEXE DU CENTRE CULTUREL ET D'ANIMATION - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021
POINT N°14 BUDGET ANNEXE PISCINE ET PLAGE - DÉCISION MODIFICATIVE N°1 - EXERCICE 2021
POINT N°15 CONTRACTUALISATION 2021-2023 - DÉPARTEMENT DE L'AIN - APPROBATION DU PROJET DE CRÉATION D'UN CIRCUIT PATRIMONIAL "DIVONNE VILLE D'EAU" DANS LE CADRE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION

COMMANDE PUBLIQUE

- POINT N°16 NETTOYAGE DES BÂTIMENTS COMMUNAUX - ENTREPRISE LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE - MODIFICATION DU MARCHÉ N°4
POINT N°17 ESPLANADE DU LAC - RÉAMÉNAGEMENT DU HALL ET DE L'ADMINISTRATION - MODIFICATION DE MARCHÉ LOT 2 MENUISERIES INTÉRIEURES BOIS - ENTREPRISE NINET FRÈRES

ADMINISTRATION GENERALE

- POINT N°18 MANDAT SPÉCIAL - CONGRÈS DES MAIRES 2021
POINT N°19 CONVENTION DE GESTION - ZONE D'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE SITUÉE SUR LA COMMUNE DE DIVONNE-LES-BAINS
POINT N°20 ADHÉSION À L'ORGANISME CLUSTER EAU LÉMANIQUE EVIAN
POINT N°21 COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DU 26 MAI 2020 ET DU 12 JANVIER 2021

Le 12 octobre 2021

Le Maire



Arnaud SCATTOLIN